

Les chemins ruraux

Programme

1. Récentes évolutions législatives : recensement, échange de parcelles, entretien : la loi « 3DS » du 21/02/2022 fait évoluer les règles applicables à ces chemins.
2. Les acteurs des chemins ruraux :
 - Rôle du conseil municipal,
 - Droits et obligations du maire,
 - Statut des usagers et riverains.
3. L'entretien et le financement du chemin rural :
 - Obligations d'entretien,
 - Etude de possibilité de financement.
4. Etude de cas pratiques et mise en situation :
 - Intervention du maire en cas d'appropriation,
 - Vente d'un chemin rural,
 - Modification du tracé d'un chemin rural. Procédure d'échange de terrains.

Objectifs

La formation sur les chemins ruraux vise à fournir une compréhension approfondie de la gestion et de l'entretien de ce patrimoine communal : définition, cadre juridique, et récentes évolutions législatives du régime des chemins ruraux. Elle présente les acteurs impliqués, les méthodes de financement et d'entretien.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Formation sur 1 journée

Date : 3 décembre 2024
à Bras-Sur-Meuse, 14 rue
Jean-Pierre GÉRARD,
salle d'animations

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Louise LARCHER,

Conseillère technique AMF

Coût : 350,00 € pouvant
être pris en charge par
votre DIF, cela ne vous
coûtera rien ni à votre col-
lectivité

Pour en bénéficier,

nous renvoyer votre inscription
avant le 12 novembre 2024

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux.